

TARIFICATION DES PRESTATIONS au 12/04/2017

TRANSACTIONS/ESTIMATIONS	GESTION LOCATIVE													
Vente et recherche à la charge du vendeur, TVA à 8.50 % incluse < 50.000 € : forfait de 5.000 € De 50.001 à 100.000 € : 15 % De 100.001 à 200.000 € : 10 % De 200.001 à 300.000 € : 9 % De 300.001 à 400.000 € : 8 % De 400.001 € à + : 7 %	Gérance Locaux d'habitation : 7.60 % du LOYER TCC Locaux commerciaux : 7.60 % du LOYER TCC et TTC Immeubles : 7.60 % du LOYER TCC													
Estimation : avis de valeur vénale TTC T1/T2 : 300 € T3/T4 : 400 € T5 & +/TERRAIN : 500 €	Honoraires proportionnels													
Estimation : avis de valeur locative TTC T1/T2 : 150 € T3/T4 : 200 € T5 & + : 350 € Commerce ou local professionnel : 500 € < 100 m ² > 100 m ² forfait à 7 €/m ²	<ul style="list-style-type: none"> -<u>Bail de droit commun ou parking</u> : 2 mois TCC à la charge du preneur -<u>Bail professionnel</u> : 2 mois de loyer TCC et TTC à la charge du preneur -<u>Bail commercial</u> : 20 % TCC et TTC du loyer ANNUEL à la charge du preneur <p>-<u>Bail d'habitation principale ou mixte (loi du 06/07/89)</u> : à partager selon les proportions suivantes :</p> <table border="1"> <tr> <td>Entremise et négociation</td> <td>150 € TTC</td> <td>A la charge du bailleur</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Visite, constitution du dossier, rédaction du bail</td> <td>8 € TTC/m² habitable</td> <td>A la charge du bailleur</td> </tr> <tr> <td>8 € TTC/m² habitable</td> <td>A la charge du locataire</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Etat des lieux</td> <td>3 € TTC/m² habitable</td> <td>A la charge du bailleur</td> </tr> <tr> <td>3 € TTC/m² habitable</td> <td>A la charge du locataire</td> </tr> </table>	Entremise et négociation	150 € TTC	A la charge du bailleur	Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	8 € TTC/m ² habitable	A la charge du bailleur	8 € TTC/m ² habitable	A la charge du locataire	Etat des lieux	3 € TTC/m ² habitable	A la charge du bailleur	3 € TTC/m ² habitable	A la charge du locataire
Entremise et négociation	150 € TTC	A la charge du bailleur												
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	8 € TTC/m ² habitable	A la charge du bailleur												
	8 € TTC/m ² habitable	A la charge du locataire												
Etat des lieux	3 € TTC/m ² habitable	A la charge du bailleur												
	3 € TTC/m ² habitable	A la charge du locataire												
GESTION TECHNIQUE	Prestations particulières													
Assemblées générales Représentation : 80 € TTC/heure	-Les missions spécifiques sont l'objet d'honoraires à l'heure de vacation, il peut s'agir de consulter un dossier, dresser un inventaire, monter un dossier demande de subvention pour travaux, procès verbal d'état des lieux par huissier...													
Sinistres/Représentation aux expertises obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> -Pour les propriétaires en gérance proposant des locataires pour leur bien : 30 % du LOYER TCC à la charge du preneur (ces frais correspondent à la vérification du dossier et à la rédaction du contrat de location) -La complexité du dossier nécessitant d'autres conseils peut conduire à la négociation d'un forfait (avocat, géomètre...) -Aide à la déclaration revenus fonciers : 60 € TTC -Frais de rejet de chèque : 27 € TTC par chèque -Toutes nos prestations incluent le conseil et l'information qui relèvent de notre champ de compétence défini par la loi HOGUET 													
-Modification ou annulation du préavis : 40 € TTC par demande -L'envoi de documents originaux est compris dans les prestations, néanmoins, l'envoi de copies, ou toute demande de document nécessitant de faire appel à notre sous-traitant pour les archives est facturée 0.50 € par page -Modification de bail (avenant) : 30 % du LOYER TCC														